

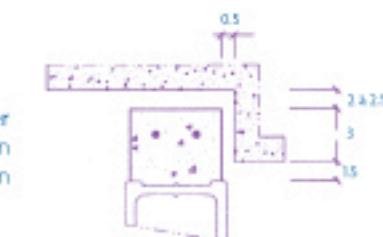
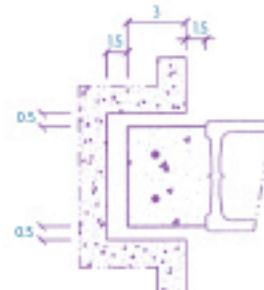
■ La mise en œuvre

■ L'indépendance

Quels que soient la configuration et le type de montage choisis, les briques de verre doivent toujours être montées en indépendance totale du gros œuvre. Le panneau n'est jamais scellé, c'est un élément rapporté dans une structure existante, qui ne doit pas supporter de charge provenant de la maçonnerie.

■ La dilatation

Un jeu de dilatation doit toujours exister entre le panneau et le gros œuvre, en parties haute et latérales, pour autoriser un mouvement éventuel de l'ensemble.



■ La tenue des panneaux

Le panneau reposant en partie basse doit être tenu par deux côtés opposés au moins, généralement dans le sens de la dimension la plus courte.

La résistance de l'ensemble à la poussée (vents, chocs) varie en fonction de la dimension - ou portée - entre ces deux appuis.

Une tenue sur trois ou quatre côtés augmente cette résistance de façon significative.

Retenue linéaire

Un panneau de briques de verre est souvent tenu dans des feillures acier ou béton, sur deux ou quatre côtés.

La bordure du panneau doit être prise dans la feuillure sur 3 cm de profondeur au moins.





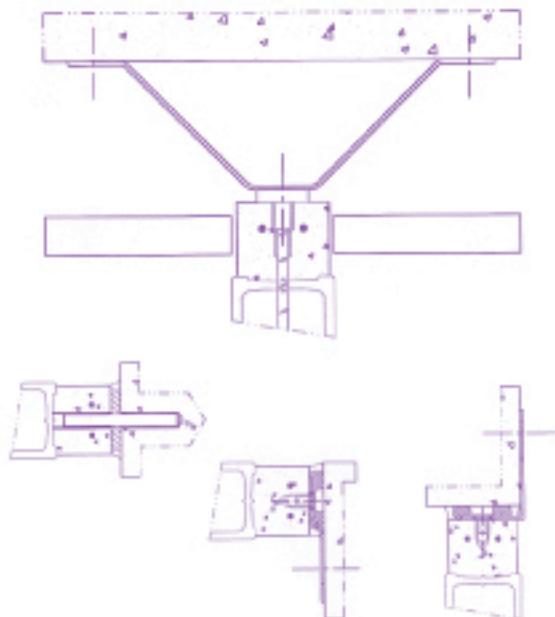
Latéralement et en partie haute, les feuillures sont garnies :
- dans le fond, d'un joint de dilatation : matière souple compressible, type mousse à cellules fermées, laine minérale.
- sur les côtés, d'un joint d'indépendance (ou de glissement) pour faciliter le mouvement possible du panneau : joint mousse ou équivalent.

En partie basse, le panneau est positionné sur un joint de repos ou sur des cales de réglage permettant un bourrage au mortier maigre qui sert de joint de repos et garantit un appui parfaitement linéaire. (Les cales seront ôtées en fin de travail.)

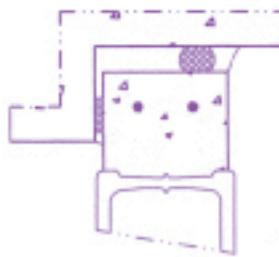
Dans le cas de feuillures acier, il est souhaitable de prévoir un système de parcloses démontables pour faciliter la mise en place des éléments préfabriqués.

Retenue ponctuelle

Le panneau peut également être fixé au gros œuvre par des **retenues ponctuelles** : goujons, pattes de fixation, à condition de respecter les mêmes règles d'indépendance et de jeu de dilatation. Les fixations sont généralement espacées de 60 à 90 cm.



■ L'étanchéité



L'étanchéité est assurée par l'application d'un élastomère 1^{re} catégorie sur fond de joint, suivant les règles du SNJF.